

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 20 MARS 2026 – 18H00**

Date de convocation
 Le 16 Mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt Mars, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie en séance publique (art. L. 2121-18 du CGCT) sous la présidence de M. David MULLER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : D. MULLER ; F. LOUIS ; P. ROBERT ; S. OUTIN ; M. CONTENTIN ; A. DIDIER ; D. VAUTIER ; N. DE FOUQUIERES ; R. DUGON ; E. CANATAR ; D. SALZET ; E. RENAULT ; E. LAUSSINOTTE ; C. GIAUSSERAND ; D. VIGNET ; D. ZAMBETTA ; J. CONTENTIN ; L. DE MARLIAVE ; JM. KALAJDJIAN ; R. FABIUS ; R. ANGOT ; P. FONTAINE ; M. BLASZKA ; B. VAUTIER ; C. AUGNET

ABSENTS REPRESENTES : E. LANDEAU a donné pouvoir à D. SALZET, C. HELENNE a donné pouvoir à P. FONTAINE

M. CONTENTIN est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents (art. L 2121-15 du CGCT).

3 – ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L. 2122-4 et L. 2122-7-2 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°1 relative à l'élection du Maire ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2 fixant à 8 le nombre d'Adjoints au Maire ;

Considérant que le Conseil Municipal élit parmi ses membres les Adjoints au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, la liste devant être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe ;

Considérant que si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Vu les résultats du premier tour de scrutin ;

- nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	0	Zéro
- nombre de votants (enveloppes déposées) :	27	Vingt Sept
- nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0	Zéro
- nombre de suffrages blancs :	2	Deux
- nombre de suffrages exprimés :	25	Vingt Cinq
- majorité absolue :	14	Quatorze

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **PROCLAME élus en tant que Maire Adjoints :**

Premier Adjoint	ROBERT Patrice
Deuxième Adjoint	LOUIS Fabienne
Troisième Adjoint	CONTENTIN Maxime
Quatrième Adjoint	DIDIER Anouchka
Cinquième Adjoint	VAUTIER Dominique
Sixième Adjoint	OUTIN Sarah
Septième Adjoint	SALZET Daniel
Huitième Adjoint	DE FOUQUIERES Nathalie

Pour extrait conforme,
LE MAIRE,
 David MULLER



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.